



**Communiqué**  
**18 octobre 2023**

## **Agents en RCC**

### **Savez-vous comment la direction les traite ?**

Le syndicat FO ADP a été informé que les agents RCC n'ont pas perçu la prime d'intéressement cette année. Pourtant, ils ont signé une convention avec la direction dans laquelle il est écrit noir sur blanc : " *le salarié continuera à bénéficier pendant toute la durée du congé de fin de carrière des dispositions des accords collectifs d'intéressement et de participation applicables au sein de la société*"

Interrogé par FO, la direction répond qu'elle a des arguments juridiques expliquant cette situation et que l'intéressement leur sera payé à partir de 2024. Très bien et 2023 ?

Argument juridique ou non, la direction s'est engagée. Pour FO, il y a le juridique et la morale.

La morale : C'est que les agents en RCC ont signé une convention RCC dans laquelle il était stipulé que les agents en CFC auront l'intéressement.

La morale : c'est que les agents en RCC ont fait leur calcul pensant toucher cette prime.

Les agents en RCC ne se laissent pas faire et ils peuvent compter sur le soutien de FORCE OUVRIERE.

80 agents en RCC ont écrit au PDG pour lui dire :

*" (...) Si personne ne nous a forcé à signer la convention RCC, nous l'avons fait en ayant confiance dans votre engagement. De même, personne ne vous a forcé à prendre cet engagement. Ce n'est pas nous qui avons écrit cette convention. (...) Par le présent courrier nous revendiquons donc simplement notre dû. (...) Vous nous devez l'intéressement qui a été payé en 2023 au titre de l'année 2022 à tous les autres agents. S'il y a eu des erreurs de rédaction et d'anticipation c'est uniquement de votre responsabilité. Vous pouvez l'appeler comme vous le souhaitez, intéressement ou autrement, mais vous devez respecter votre engagement (...)"*

A ce jour, aucune réponse du PDG ou des services de la DRH.

Alors qu'avec son PACT (la remise en cause des salaires, et de la rémunération comme la suppression des IK par exemple), FO ne cesse de dire à la direction que pour nombre de salarié la confiance est rompue. On aurait pu s'attendre à ce que la direction donne des signes du retour à la confiance. Et bien non, elle est incapable de respecter ses propres écrits.

Une situation qui doit interroger l'ensemble des collègues en activité.

A la veille des JO 2024, ou encore de la volonté de la direction de refondre le système de la rémunération des cadres, quelles valeurs auront les paroles ou les écrits de la direction.

**Plus que jamais, FO dit avec les collègues en RCC...**

**PAIEMENT IMMEDIAT DE LEUR PRIME D'INTERRESSEMENT**

**RESISTER – REVENDIQUER - RECONQUERIR**